

<i>Le traitement</i>	<i>Durée</i>
<i>Gestion de la défense des intérêts et des demandes des clients</i>	La durée de conservation est de 5 ans à compter de la fin de la relation avec le cabinet.
<i>Gestion administrative des dossiers de nos clients</i>	La durée de conservation est de 10 ans à compter de la clôture du dossier.
<i>Gestion de la comptabilité</i>	La durée de conservation est de 7 ans à compter de l'année durant laquelle le client a été encodé comptablement.
<i>Gestion des relations précontractuelles.</i>	Les données sont immédiatement supprimées, à l'exception des C.V., que nous pouvons conserver pendant une année dans notre réserve de recrutement.
<i>Gestion de nos fournisseurs</i>	La durée de conservation est de 7 ans à compter de l'année durant laquelle le client a été encodé comptablement.
<i>Gestion de la communication et de notre newsletter</i>	La durée de conservation est de 2 ans à partir de notre dernier contact.
<i>Gestion du contentieux du cabinet</i>	Les données sont supprimées après l'exécution du jugement ou la clôture définitive du litige.